

Dossier du PLUi-HD

Communauté de Communes Caux-Austreberthe



PLUiHD
Caux-Austreberthe



Pièce 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est, après le rapport de présentation, la deuxième pièce constitutive du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il constitue la pièce structurante de ce PLUi se composant d'orientations et d'objectifs visant à permettre au territoire communautaire d'affirmer sa résilience face aux enjeux d'aujourd'hui et ceux de demain.

Dans un contexte national de grandes transitions menant à concevoir l'évolution du territoire depuis un socle confus, dit « volatile, incertain, complexe et ambigu », le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine une ligne directrice à tout projet sur le territoire et affirme les ambitions des élus pour le territoire de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

En particulier et selon l'article L 151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

1° les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD n'est pas une pièce directement opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, ...) mais il garantit l'équilibre du projet et justifie la cohérence des outils réglementaires mis en application dans le présent PLUi.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Préambule
- Positionnement stratégique
- Vision stratégique

p.5

p.7

p.8

p.10

PENSER GLOBAL-AGIR LOCAL. UN TERRITOIRE EN TRANSITION POUR UN MONDE RÉSILIENT ET CONSCIENT DES LIMITES DE LA PLANÈTE

p.13

- Orientation 1 / Un territoire qui s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Orientation 2 / Un territoire qui s'engage contre l'érosion de la biodiversité
- Orientation 3 / Un territoire acteur de la préservation des sols
- Orientation 4 / Un territoire garant de la préservation de la ressource en eau

p.14

p. 19

p. 23

p. 27

L'HUMAIN AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

p.32

- Orientation 1 / Un territoire engagé dans une logique d'autonomie alimentaire
- Orientation 2 / Un territoire engagé dans la protection de son patrimoine local
- Orientation 3 / Un territoire qui conforte sa qualité de vie pour garantir l'équité et le bien vivre ensemble

p. 33

p. 36

p. 40

FAVORISER UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

p.45

- Orientation 1 / Renforcer le rôle des centralités
- Orientation 2 / Maintenir l'attractivité des zones d'activités
- Orientation 3 / Amplifier les offres touristiques pour inscrire le territoire dans les réseaux extracommunautaires
- Orientation 4 / Renforcer la vitalité de l'espace agricole

p.46

p. 49

p. 53

p. 56

Introduction

PRÉAMBULE

Le présent Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'inscrit dans un contexte particulièrement mouvant, en raison de l'exigence du cadre législatif européen et français qui s'attache à promouvoir un respect mutuel entre l'humain et son environnement, que sur celui des pratiques qui évoluent au gré des avancées sociales et technologiques menant à diversifier les besoins.

L'accélération des crises que nous connaissons conduit à la prise de conscience qu'est l'urgence climatique (loi climat et résilience d'août 2021) et remet en cause l'héritage du modèle d'aménagement « maison/voiture/supermarché ». Celle-ci accroît les enjeux de demain pour lesquels les évolutions technologiques ne suffiront pas à nous prémunir et à nous garantir un cadre de vie salubre. Cette évolution repose donc sur 5 grandes transitions du monde contemporain agissant l'une sur l'autre et dans lesquelles Caux-Austreberthe souhaite inscrire sa propre stratégie de (re)développement :

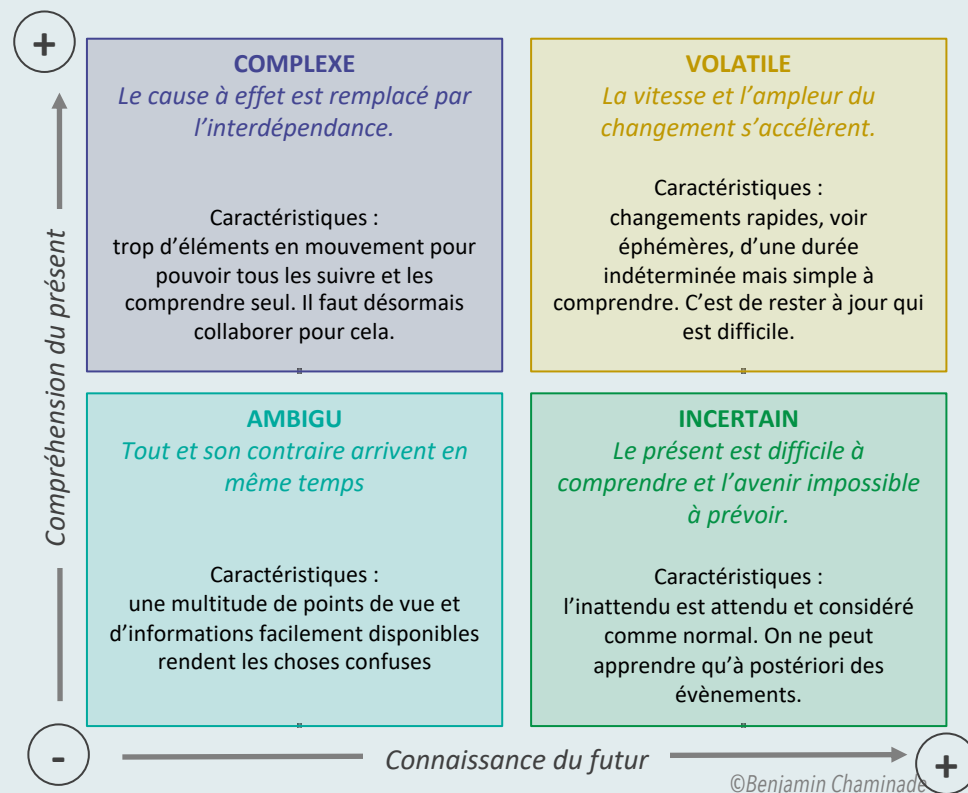


La transition **climatique** : elle accroît l'intensité des phénomènes météorologiques et élargie le champ des risques. Face à cela, le territoire doit maintenir et renforcer sa résilience afin de ne pas s'opposer / lutter contre l'aléa mais de composer avec celui-ci.



La transition **énergétique** : la forte variabilité des températures et plus généralement des événements climatiques mènent à une augmentation de la consommation des ressources énergétiques notamment fossiles qui ne sont pas durables en tout point. Le territoire se doit de réduire sa consommation énergétique par un accompagnement à la rénovation de l'existant et à la préservation de la notion de « proximité ».

Une perspective d'avenir dans un contexte « volatile, incertain, complexe et ambigu » ?



©Benjamin Chaminade

Ainsi, le PADD permet d'établir une vision partagée et cohérente de ce devra devenir Caux-Austreberthe à l'aube de 2040. Il expose une trajectoire (un cap à tenir) et détermine les fondements d'un territoire qui aspire à s'engager dans une démarche durable pour son développement et, avant tout, pour l'épanouissement de ces habitants.

Le fil conducteur de ce PADD est d'insuffler une trajectoire qui permette de ménager le territoire plutôt que de l'aménager.



La transition **écologique** : au regard de l'intensification urbaine menant notamment à une perte de perméabilité des sols ou encore de l'accroissement des flux polluants et nuisibles, la biodiversité du territoire s'en trouve érodée. Or, un environnement de qualité, riche en écosystèmes, agit sur le bien-être et le bien-vivre de tous être vivants. La trame verte (végétale) et la trame bleue (hydraulique) constituent les fondements d'un lieu de vie de fraîcheur et de sérénité.



La transition **numérique** : elle modifie notre manière de consommer l'espace et le temps. Même si elle apporte des solutions au regard des 3 transitions précédentes, elle crée également de nouveaux besoins, parfois ponctuels et éphémères, qui tendent à concevoir l'adaptabilité de l'existant.



La transition **sociale** : le vieillissement de la population, la structure et la mobilité des ménages, la diversité des formations, etc. sont autant de variables qui nécessitent une diversité et une flexibilité des offres en logements répondant à la diversité des situations et besoins.



POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Au cœur de la Seine-Maritime, à l'interface entre la métropole rouennaise et la côte d'Albâtre, le territoire de Caux-Austreberthe s'inscrit pleinement dans les dynamiques départementales et locales (notamment à travers l'axe Yvetot-Rouen). En effet, desservi par une voie ferroviaire reliant Le Havre à Rouen puis Paris, ainsi que par un réseau routier dense dont notamment l'A150 connectant Le Havre à Rouen, le territoire communautaire est en situation d'ouverture sur l'ensemble de la région normande.

Caux-Austreberthe s'inscrit particulièrement dans la sphère d'influence de la métropole rouennaise (à moins de 30 minutes du cœur métropolitain) avec laquelle les interrelations quotidiennes sont nombreuses et variées (relatives à l'offre résidentielle, à l'emploi, aux commerces et aux loisirs).

De même, la localisation de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe à moins de trois quart d'heure de la côte d'Albâtre lui offre des opportunités de coopérations et de développement à 360°, ce qui constitue un levier d'attractivité tant pour les acteurs économiques que pour les habitants.

Outre son positionnement au croisement des dynamiques départementales, Caux Austreberthe bénéficie d'un environnement de vie remarquable, ancré dans la vallée de l'Austreberthe (affluent de la Seine) et à la lisière de la plaine de Caux. Comme son nom l'indique, le territoire jouit d'une forte identité cauchoise, qui se traduit autant dans ses motifs paysagers et agricoles que dans son patrimoine naturel et bâti. Ce cadre se compose d'une mosaïque d'espaces de fraîcheur et de sérénité, réel atout dans un contexte de transition climatique et d'intensification urbaine.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Caux-Austreberthe, au-delà du PADD, constitue donc un document stratégique dans l'encadrement des politiques publiques. Il aspire à accompagner l'évolution du territoire pour les 15 prochaines années tenant compte des diverses influences auxquelles il est en proie afin de le mener vers un équilibre de fonctionnement, s'appuyant sur une valorisation et une préservation de ses ressources.



Si le positionnement géographique a participé à la construction d'une identité locale affirmée, la trajectoire du territoire de Caux-Austreberthe est aujourd'hui confrontée à des enjeux spécifiques auxquels le PADD entend apporter des réponses.

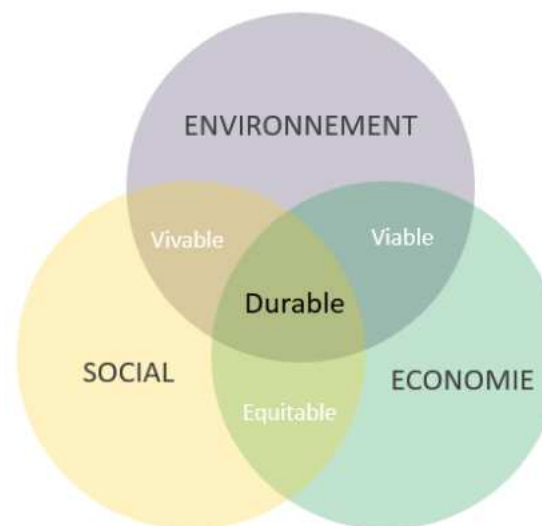
En effet, le diagnostic territorial, réalisé dans la première phase de l'élaboration du PLUi-HD, a mis en lumière des signes émergents, voire structurels, de fragilisation appelant à la définition d'une nouvelle ambition cohérente, durable et adaptée :

- Une population d'environ 25 200 habitants, enclin à une légère croissance démographique alors que la Seine-Maritime perd de la population. Toutefois, les évolutions démographiques observées montrent une dynamique contrastée entre des communes rurales attractives et un pôle urbain qui voit sa population décroître ;
- Un vieillissement progressif de la population est visible sur le territoire puisque 26% de la population est âgée de plus de 60 ans, contre seulement 20% il y a 10 ans ;
- Des évolutions dans la structure des ménages avec une hausse des personnes seules (+5 points de pourcentage en 10 ans), une hausse également des familles monoparentales (atteignant près de 10% des ménages) et cela au détriment des couples avec enfants (-5 points de pourcentage en 10 ans), menant à des ménages de plus en plus petits occupant un parc de grands logements (76% de T4 et +) ;
- Une part non négligeable des résidences principales (40%) ont été construites avant 1970, et donc avant la loi de 1974 visant à diminuer de 25% minimum la consommation énergétique des bâtiments par rapport aux dernières normes instaurées à la fin des années 1950. Si cela témoigne d'une qualité patrimoniale des logements, cela soulève également la question de leur confort énergétique et de leur adéquation aux attentes contemporaines des ménages.

l'activité agricole constitue encore aujourd'hui une des principales activités économiques ;

- La désindustrialisation du territoire a contribué à l'émergence de friches économiques dont le bâti, parfois remarquable, présente d'importantes contraintes de requalification. Essentiellement présentes dans la vallée, au cœur du pôle urbain, ces friches représentent un foncier stratégique pour un renouvellement de l'image du territoire et le renouvellement de son attrait.

Au regard des notions de « complexité et d'ambiguïté », ces évolutions ne peuvent être appréhendées à la seule échelle communautaire et appellent à une lecture multiscalaire, inscrivant le territoire de Caux-Austreberthe dans les dynamiques locales, régionales et nationales, ainsi que dans le maintien d'un équilibre des 3 piliers du Développement Durable :



Trois piliers du développement durable (atopia)

LA VISION STRATÉGIQUE

Sur le territoire de Caux-Austreberthe, le PLUi n'est pas le premier document prospectif à interroger l'évolution du territoire. En effet, la CC Caux-Austreberthe a adopté à l'unanimité lors du conseil communautaire du 15 avril 2021, un **projet de territoire** qui détermine des ambitions en termes de politiques publiques multithématiques.

Outre ce document, Caux-Austreberthe souhaite s'inscrire dans la démarche prospective du CESER Normandie et de l'ADEME. L'étude nommée, « **Habiter la Normandie en 2040** » développe dans une ambition de « sobriété collective » qui s'articule autour de 6 thématiques structurantes : le logement – l'aménagement – la vie dans la cité (interactions sociales, accès aux commerces, offre de santé et de loisir, accès aux aménités environnementales) – le rapport au travail – les mobilités et l'économie.

En matière d'habitat, l'adaptation aux effets du changement climatique nécessite une approche combinant réduction de la consommation d'espaces (ZAN), et résorption des passoires thermiques afin d'atteindre la neutralité carbone tout en assurant une fluidité dans les parcours résidentiels. En ce sens, la projection du territoire de Caux-Austreberthe à horizon 10-15 ans s'inspire et s'inscrit dans les projections définies à l'échelle de la Normandie, en lien avec les scénarios suivants de l'ADEME :

- Scénario 2 - **Coopérations territoriales** : « *La société se transforme dans le cadre d'une gouvernance partagée* » afin de maintenir la « cohésion sociale ». Pour atteindre neutralité carbone, le territoire mêle sobriété et efficacité, et en fait les maîtres-mots de son projet. Dans cette démarche, le territoire normand mise sur une stratégie de densification en hauteur maîtrisée et cohérente, sur l'accélération de la rénovation énergétique, et sur des mobilités innovantes et de proximité. Dans le domaine du développement économique, et notamment dans le secteur de l'industrie, la transition écologique est ambitieuse mais réaliste, avec un objectif de réduction de 47% des consommations énergétiques, et de 84% des émissions de gaz à effet de serre.

LA VISION STRATÉGIQUE

- Scénario 3 - **Technologies vertes** (volet technique) : *Le développement technologique est considéré comme le levier essentiel permettant de répondre aux défis environnementaux. En ce sens, les technologies permettent d'atteindre l'efficacité énergétique, et ce dans tous les secteurs. L'accent est mis sur la rénovation et la déconstruction-reconstruction afin de proposer aux habitants normands des logements performants, en mobilisant des matériaux et des systèmes de constructions moins carbonés. Aussi, l'innovation est mise au service de l'élaboration de nouveaux systèmes énergétiques décarbonés. Dans ce système, la biomasse est particulièrement mobilisée ainsi que l'augmentation des surfaces de cultures énergétiques.*

... s'inscrit dans une démarche de maintien de sa population au travers d'une ambition démographique raisonnée, basée sur la qualité d'accueil de ses populations. Pour ce faire, le territoire projette une production d'environ 90 logements par an.

... cherche à tirer pleinement profit de son positionnement géographique stratégique, entre terre et mer, pour affirmer son identité territoriale singulière. Elle met en lumière la diversité de ses communes, entre ruralité préservée et cœur urbain constitué, pour engager une complémentarité des offres résidentielles, économiques, commerciales et de services.

... affirme sa forte tonalité rurale, support de l'identité du territoire et du cadre de vie de qualité. Elle doit néanmoins pouvoir fournir une réponse efficace à la diversité des besoins de la population. Il s'agit notamment de permettre l'accès à l'offre d'équipements et services à l'ensemble des habitants, même isolés, et ce grâce à une organisation cohérente du territoire et un maillage efficace de mobilités innovantes et complémentaires.

... adapte sa stratégie aux transitions pour un territoire rural, vivant, attractif et résilient.

Le projet permet et anticipe le fonctionnement du territoire à l'horizon 2035, en prenant en compte la future sociologie des habitants et des usagers. Il anticipe le vieillissement de la population, l'évolution du travail et les différents modes de vie (les diverses aspirations de cadre de vie en lien avec les formes urbaines et les lieux de vies) dans un contexte environnemental qui nous oblige à la performance.

« UNE RURALITÉ MODERNE & ENGAGÉE »

(cf. projet de territoire de la CC Caux-Austreberthe)

La mise en application de l'ambitieux projet de territoire implique la mise en œuvre d'une stratégie de développement et d'aménagement « en coopération, en commun et en confiance ». C'est dans l'affirmation de cette vision du territoire que s'inscrit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

En effet, les évolutions sociétales appellent de nouveaux modes de vie et de travail qui doivent trouver une réponse à la fois dans l'adaptation de l'offre numérique et économique, dans l'affirmation de nouvelles formes de mobilités, et dans les modes d'aménager ou de réaménager l'espace. Ces évolutions sont aussi éminemment écologiques et environnementales. Face à une consommation importante des sols, et à l'accroissement des risques naturels liés aux évolutions climatiques, la résilience du territoire doit être engagée. Celle-ci doit se faire tant du point de vue de l'exposition des populations aux risques, que de la gestion plus raisonnée et durable des ressources et des sols.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose ce changement de paradigme en matière de développement territorial. Elle amène à penser la planification et l'aménagement urbain sous le prisme de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. De ce fait, le PADD du PLUi de Caux-Austreberthe aspire à renforcer les interactions entre ces différents villages aux rayonnements hétérogènes, telle une constellation, et à :

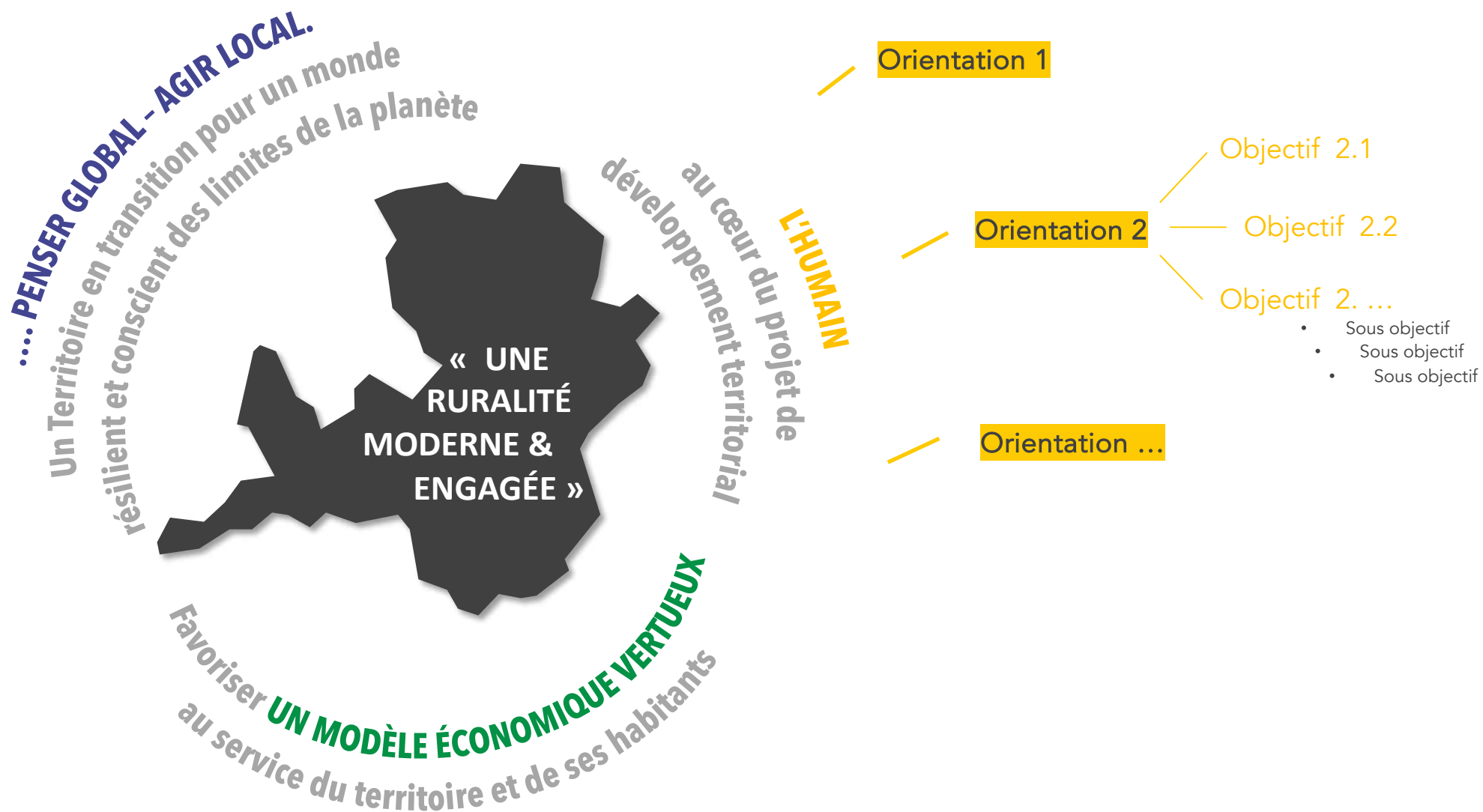
- conforter les complémentarités entre le milieu rural et le milieu urbain par une valorisation et une mise en synergie des atouts de chacun de ces espaces. Bien qu'exigeant à tout point de vue, cela engage le territoire dans les transitions énergétiques et écologiques à des fins de bien-être et de bien vivre. A cette fin, le territoire de Caux-Austreberthe, offre, pour tous les âges de la vie, un accès à une offre de logements abordables, accessibles et performants, répondant aux attentes de sa population.
- renforcer les connexions via des mobilités alternatives à la voiture individuelle, par la constitution d'un maillage de cheminements doux, à la fois pour parcourir le territoire à des fins touristiques que pour desservir des sites stratégiques au quotidien.
- poursuivre l'engagement du territoire dans la préservation des espaces agricoles et des milieux naturels, et accompagner l'essor d'un urbanisme plus sobre et efficient.
- engager une politique en faveur de son dynamisme économique en confortant l'importance de son activité agricole identitaire.
- Renouveler l'attractivité économique du territoire dont la zone de Mesnil Roux, zone économique et commerciale d'envergure régionale, qui bénéficie d'actions de modernisation et valorisation afin de pérenniser son activité et de maintenir son rôle d'attracteur.

Organisé autour de trois axes d'importance équivalente et corrélés les uns aux autres, précisant les orientations et objectifs **des 15 prochaines années (horizon 2040)**, le PADD inscrit :

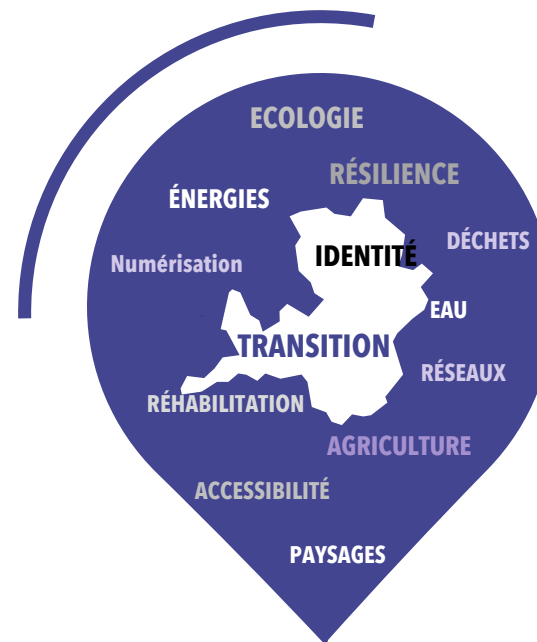
- ✓ Caux-Austreberthe comme un territoire en transition pour un monde résilient et conscient des limites de la planète ;
- ✓ L'Humain au cœur du projet de développement territorial ;
- ✓ Caux-Austreberthe comme dans modèle économique vertueux au service du territoire et de ses habitants.

LECTURE DU DOCUMENT

Le principe de lecture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat et Déplacements de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe est la suivante :



Axe 1



Les scénarios socio-économiques les plus optimistes tablent sur une augmentation de 1,5° en 2030 par rapport à l'ère pré-industrielle entraînant la vulnérabilité des écosystèmes avec une accélération de la disparition des espèces ou des situations de stress hydrique et la multiplication des situations extrêmes. C'est conscient de ces enjeux que le premier axe aspire à mobiliser les différentes **ressources** du territoire pour structurer une stratégie de développement **transitoire** ambitieuse, **singulière** et adaptée. En effet, Caux-Austreberthe s'inscrit dans une dynamique démographique raisonnée, basée sur une capacité d'accueil respectueuse à la fois des **sols** et de la **biodiversité**. De cette ambition, découle la volonté, pour le territoire communautaire, d'activer un modèle de développement novateur à plus **faibles impacts** sur l'environnement. Cette dynamique vise à permettre le renouveau de l'existant en réponse aux attentes sociétales, énergétiques et climatiques qui entend amplifier les politiques communautaires en faveur du maintien de sols **perméables** et **vivants** en milieu habité.

Aussi, Caux-Austreberthe souhaite s'engager dans un modèle de développement **durable**, afin de concevoir une culture de vie locale cohérente avec les risques et les ressources du territoire. Cette dernière aspiration se conçoit par le maintien des sols productifs du territoire, mais également d'une diversité des **productions** agricoles. Par conséquent, le territoire souhaite accompagner et privilégier le principe de « refaire la **ville sur la ville** » concentrant l'investissement sur ce qui est déjà là afin d'améliorer le confort et la qualité du tissu urbain et valoriser tous les villages de Caux-Austreberthe.

L'attractivité du territoire est donc orientée par une ambition de développement **raisonné** et **qualitatif** offrant un cadre de vie à caractère rural, dans lequel la nature est omniprésente. A ce titre, la **revégétalisation**, voire la **désimperméabilisation** des espaces publics et privés est souhaitée, ainsi qu'une qualification des **entrées** de ville.

Ainsi, l'axe affirme l'engagement de la CC Caux-Austreberthe à concevoir un aménagement adapté aux enjeux climatiques et énergétiques qui se dessinent sur le territoire en écho au volet environnemental du développement durable.

PENSER GLOBAL - AGIR LOCAL

Un territoire en transition pour un monde résilient et conscient des limites de la planète

Orientation 1 / Un territoire qui s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique

Orientation 2 / Un territoire qui s'engage contre l'érosion de la biodiversité

Orientation 3 / Un territoire acteur de la préservation des sols

Orientation 4 / Un territoire garant de la préservation de la ressource en eau

Orientation 1 / Un territoire qui s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique est un fait mondial mais dont les conséquences sont perceptibles à l'échelle **locale**. Ce phénomène, bouleversant les habitudes climatiques et impactant les **patrimoines humains** et **écologiques**, mène à réinterroger la capacité du territoire à faire face à des phénomènes météorologiques plus **intenses** et plus **réguliers**. Afin de participer au ralentissement du processus de réchauffement climatique, Caux-Austreberthe s'engage dans une **stratégie de réductions** de ses causes et en particulier l'émission de gaz à effet de serre.

En termes d'aménagements, cette stratégie amène à concevoir un **modèle** de développement à plus **faible impact** sur l'environnement et respectueux de ses ressources, ce afin d'améliorer durablement la **qualité** des espaces de vie, pérenniser les milieux naturels tant remarquables que du quotidien.

A ce titre, le territoire porte une ambition :

- d'amplification des politiques **énergétiques** et **écologiques** menées jusqu'alors. Ce pourquoi le territoire s'inscrit pleinement dans la transition énergétique par des actions diversifiées incitant chacun à **réduire sa consommation** d'énergies et parallèlement à **participer à la production** d'énergies renouvelables par des installations de qualités, intégrées à leurs environnements paysagers (urbains ou ruraux).
- de territoire **de bien-vivre**, la démarche de qualité et d'adaptabilité, passe par une politique de transition ambitieuse en matière de confort de l'habitat. En s'adaptant aux caractéristiques propres au territoire (climat, géographie, architecture...), et en intégrant des réflexes d'éco-conception/éco-rénovation, la CC Caux Austreberthe s'inscrit une ambition de conception **bioclimatique** du développement bâti.
- de réduction de l'empreinte carbone sur son territoire, mais aussi de préservation de ses paysages, la réflexion sur le maillage des mobilités est portée par l'objectif d'une meilleure maîtrise de la **place de la voiture** en Ville, et d'une diminution de l'utilisation individuelle de la voiture aux profils des d'autres modes de transports plus **vertueux**.

• Objectif 1.1

Accompagner les nouvelles façons d'imaginer la ville résiliente

• Objectif 1.2

Promouvoir une production d'énergie locale décarbonée

• Objectif 1.3

Favoriser la mise en place de la mobilité décarbonnée



Orientation 1 / Un territoire qui s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique

Objectif 1.1 Accompagner les nouvelles façons d'imaginer la ville résiliente

La résilience territoriale s'appuie sur la recherche de solutions tant efficaces que pragmatiques pour faire face à des risques identifiés, mais aussi inattendus. Le fonctionnement global de l'écosystème territorial se doit de devenir plus agile et adaptable aux évolutions et aux aléas. Cette approche écosystémique renouvelle durablement l'approche pour construire la ville de manière positive et durable en favorisant son ménagement plutôt que son aménagement.


Le plan communal de sauvegarde

Comme beaucoup de communes de France, le territoire de Caux-Austreberthe est impacté par les risques naturels. Dans un contexte d'évolution climatique contribuant à accroître les phénomènes extrêmes, les acteurs locaux ont déjà mis en place en ensemble de dispositifs de protection.

En complément, les 9 communes de Caux-Austreberthe disposent actuellement de Plans communaux de Sauvegarde qui visent à organiser l'appui des collectivités à la gestion de crise. L'objectif est de disposer d'un territoire résilient, à même de permettre un retour aussi rapide que possible à un fonctionnement normal pour ses infrastructures critiques.

Pour cela, il s'agit de :

- Intégrer la culture de la résilience structurelle pour détecter en amont de chaque projet, les risques à moyen et long terme et mettre en place une réponse forte et anticipée aux signaux faibles
- Identifier les contributions du numérique et des nouvelles technologies dans la construction d'un territoire durable
- Permettre la réhabilitation énergétique des habitations dans le respect des façades de caractère patrimonial en travaillant prioritairement sur l'isolation des toitures et le remplacement des menuiseries et accompagner les projets biosolaires ;
- Favoriser la mise en place de matériaux biosourcés ou d'écoconstruction ;
- Lutter contre les îlots de chaleur ;
- Favoriser la mise en place de bâtiments et logements vertueux en intégrant une logique de conception bio climatique (prendre en compte les orientations, les masques solaires, l'étude des vents etc.) ;
- Favoriser l'éco rénovation en se fixant des objectifs ;
- Gérer les risques naturels ;
- Maintenir la qualité de l'air.

Orientation 1 / Un territoire qui s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique

Objectif 1.2 Promouvoir une production d'énergie locale décarbonée

Avec 6% d'énergie consommée décarbonée, l'augmentation de la part de production d'énergie renouvelable locale est un enjeu majeur pour le territoire tant du point de vue climatique, économique ou encore sanitaire,

Pour cela, il s'agit de :

- Encourager la sobriété énergétique dans l'ensemble des modes de vie et de consommation
- Accompagner l'émergence de projets de production d'énergie renouvelable locale
- Inciter à l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur les toitures et façades des habitations ;
- Favoriser les dispositifs de thermorégulation passif dans les projets de constructions ;
- Identifier le potentiel de projets collectifs (réseau de chaleur etc.) ;
- Accompagner les projets de récupération de chaleur des eaux usées.

**Le PCAET**

Afin de définir des actions concrètes en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et ses nuisances, Caux-Austreberthe se dote d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce document stratégique permet d'engager le territoire vers la sobriété énergétique traitant à la fois les enjeux de pollution atmosphérique par des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais également la gestion des déchets sur le territoire.

Orientation 1 / Un territoire qui s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique

Objectif 1.3 Favoriser la mise en place de mobilités décarbonées

Avec 114.000 déplacements quotidiens dont 79% sont effectués en voiture, le territoire est considéré comme le 3^{ème} pôle de déplacement sur le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Rouen Boucle de Seine et Eure. Le transport représente aussi 33% des émissions de CO2 du territoire. Décarboner les mobilités est un objectif prioritaire tant d'un point de vue environnemental que social



Le projet de nouvelle gare

Actuellement, 10% des déplacements extraterritoriaux sont effectués en train. Caux-Austreberthe souhaite investir le rail comme mode de transport alternatif avec ses partenaires, pour proposer une nouvelle offre ferroviaire adaptée aux besoins d'accessibilité, répondant aux enjeux serviciels actuels et intégrant la multimodalité.

Ce projet deviendra le cœur de la mobilité du territoire tant pour les déplacements internes avec les connexions avec les voies douces et actives que les lignes de transport en commun que pour les déplacements externes avec des connexions performantes pour les grandes lignes.



Pour cela, il s'agit de :

Partager la ville

- Assurer l'accessibilité aisée et sécurisée pour tous les modes de transports

Développer les transports alternatifs

- Renforcer l'offre en transport en commun entre les lieux de vie du territoire et les bassins d'emplois à proximité ;
- Accompagner la réalisation d'une gare ferroviaire unique à proximité du secteur de l'atréaumont en connexion avec le RER métropolitain ;
- Projeter la réalisation d'un pôle multimodal sur le nouveau secteur gare ;
- Renforcer les connexions entre le nouveau secteur gare et le reste des équipements pour tous modes de déplacements ;
- Favoriser les collaborations inter territoriales en matière de mobilité .

Orientation 1 / Un territoire qui s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique

Objectif 1.3 Favoriser la mise en place de mobilités décarbonées
**Modes de déplacement doux et voie verte**

La voie verte, (Voie Claude Lemesle) longue d'environ 6km, située en fond de vallée sur le tracé d'une ancienne voie ferrée, a été prolongée par la communauté de communes en 2019.

Elle relie les villes de Pavilly, Barentin et Villers-Écalles et est intégrée au GR 212.

Ce sentier est situé sur une ancienne voie ferrée permet d'apprécier pleinement la diversité du paysage et du patrimoine du territoire et a été remarqué par la Fédération française de randonnée pédestre.

Véritable colonne vertébrale du territoire, elle sera prochaine raccordée à celle de la Métropole permettant ainsi de relier Duclair et les mobilités de l'axe Seine. Une réflexion pour améliorer son accessibilité à tous les publics sera mise en œuvre.

48 km de chemins supplémentaires permettront de relier le centre des 7 autres communes du territoire.

Pour cela, il s'agit de :**Promouvoir un modèle de ville marchable et cyclable**

- Sensibiliser les populations aux biens-faits des mobilités actives ;
- Renforcer le maillage de cheminements doux et des installations associées (garages à vélos sécurisés, possibilité de rechargement en ville, mobiliers urbains adaptés...);
- Sécuriser les voies piétonnes / cyclables dans le parcours des centres-villes et centres-villageois et intégrer les aménagements favorisant un usage inclusif des pistes cyclables ;
- Affirmer la voie verte longeant l'Austreberthe en tant que colonne vertébrale des déplacements décarbonés locaux ;
- Concevoir la mise en relation des chemins communaux à la voie verte pour une diffusion du potentiel touristique de la vallée vers le plateau ;
- Améliorer et sécuriser les traversées du territoire notamment depuis la RD 6015;
- Limiter les effets de fractures de l'A150 en sécurisant et sa traversée.

Promouvoir les nouvelles pratiques de l'automobile

- Poursuivre des aménagements favorables au développement du covoiturage ;
- Favoriser le report modal de la voiture individuelle vers d'autres modes de mobilité ;
- Proposer des possibilités aisées de rechargement des véhicules électriques dans les villes et les villages.



Orientation 2 / Un territoire qui s'engage contre l'érosion de la biodiversité

D'après la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques « La nature a été altérée de manière significative par de multiples facteurs humains, et la grande majorité des indicateurs relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité montrent un déclin rapide. » En particulier, le taux d'extinction d'espèces est aujourd'hui dix à cent fois plus élevé que le taux d'extinction moyen observé lors des dix derniers millions d'années. Faute de réponse adaptée, la diminution de la capacité de séquestration de carbone ainsi que les catastrophes naturelles s'accéléreront et l'économie sera durablement touchée.

Dans l'ambition de contribuer durablement au maintien de sa biodiversité et à maintenir l'attrait de son territoire, Caux-Austreberthe tend à préserver et valoriser son **patrimoine naturel**, atout majeur de la qualité de son cadre de vie. En ce sens, le territoire aspire à concevoir un développement pensé en fonction des caractéristiques **environnementales** propres aux différents espaces qui composent la Communauté de communes (urbain, rural, plateau, vallée, etc.) donnant du **lien** entre le vivant et son espace de vie. Cette stratégie s'inscrit dans des enjeux extra-communautaires de transition écologique auxquelles la Communauté de communes ambitionne d'apporter une réponse soutenable par un renforcement de sa **matrice écologique** : la trame verte relative au **végétal**, la trame bleue relative à l'**eau**, la trame brune relative au **sol** ou encore la trame noire relative à la vie **nocturne**.

Au-delà de la préservation des **bassins de biodiversité** que composent les grands espaces naturels, Caux-Austreberthe ambitionne à développer ou renouveler des espaces urbains plus **qualitatifs** et agréables pour le vivant au travers d'une réflexion **ingénieuse** sur la place du végétal en milieu bâti.

L'orientation place ainsi la matrice écologique (conjuguant les différentes trames) comme un cadre de référence soulignant l'intérêt et la fonction du vivant dans la ville (la faune et la flore) et ordonne une meilleure prise en considération de l'environnement dans les futurs projets. Ainsi, cette matrice écologique devient un considérant de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire et un outil de **gestion durable** des ressources et des risques.

- **Objectif 2.1**

Préserver la nature existante

- **Objectif 2.2**

Recréer des espaces de nature fonctionnel

- **Objectif 2.3**

Valoriser la nature auprès des habitants



Orientation 2 / Un territoire qui s'engage contre l'érosion de la biodiversité

Objectif 2.1 Préserver la nature existante

Pour cela, il s'agit de :

- Protéger les réservoirs de biodiversité du territoire dont les espaces reconnus au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF, etc.) ;
- Protéger la Vallée de l'Austreberthe, corridor écologique majeur du territoire, avec son séquençage entre milieu urbain et milieu naturel ;
- Préserver la morphologie des cours d'eau et leurs espaces de mobilité ;
- Concevoir une Trame Verte et Bleue continue des plateaux à la vallée par une pérennisation d'un maillage de boisements, de haies, et de points d'eau (dont les mares) ;
- Favoriser la préserver les éléments végétaux remarquables ;
- Considérer les zones humides comme des maillons essentiels des continuités écologiques en tant que support de la trame verte bleue.



La zone d'expansion des crues

Les collectivités contribuent depuis plusieurs années à la protection de l'environnement local. Plus de 12 hectares de zones d'expansion des crues ont fait l'objet d'acquisition ou ont été renaturés sur les communes de Limésy, Villers-Ecalles ou Sainte-Austreberthe.

Ces espaces permettent le débordement naturel des eaux de l'Austreberthe ou du Saffimbec dans des secteurs non urbains sans créer de dégâts spécifiques aux biens et aux personnes.

Sur ces espaces, co-financés par l'Agence de l'Eau seine Normandie, la nature reprend ses droits et exprime alors toute sa diversité.

Orientation 2 / Un territoire qui s'engage contre l'érosion de la biodiversité

Objectif 2.2 Recréer des espaces de nature fonctionnel
**La friche Badin**

Sur la commune de Barentin, à l'initiative de l'entreprise Ferrero, une zone d'expansion des crues a été réalisée sur le site des ex-établissements Badin, fermés en 2008. Cette intervention a permis de recréer une zone humide de plusieurs hectares au cœur de la Vallée de l'Austreberthe. Cette rivière a été déplacée pour reprendre un écoulement naturel lui permettant d'accueillir une faune et une flore diversifiée.

Cette opération est actuellement complétée par la réalisation ambitieuse d'un parc urbain associé proposé sur 17 hectares par la commune de Barentin.

Pour cela, il s'agit de :

- Préserver ou développer les espaces de nature en ville ;
- Veiller à permettre la renaturation viable et fonctionnels en cœurs de ville ;
- Promouvoir la mise en place de "refuge pour le vivant" encourageant les zones de biodiversité jusqu'aux espaces verts privés ;
- Mettre en place une charte biodiversité.



Orientation 2 / Un territoire qui s'engage contre l'érosion de la biodiversité

Objectif 2.3 Valoriser la nature auprès des habitants

L'éducation environnementale favorise la prise de conscience quant aux conséquences de nos actions sur la planète, incitant ainsi à des comportements plus durables. En promouvant la valorisation de la nature, nous encourageons également un lien émotionnel avec notre environnement, renforçant ainsi l'engagement dans la protection et la restauration des écosystèmes.

Pour cela, il s'agit de :

- Permettre la valorisation des espaces naturels dans une optique touristique et pédagogique ;
- Concevoir des espaces forestiers multifonctionnels en recherchant l'équilibre entre ressources économique, habitat naturel et espace de loisirs ;
- Créer un maillage complet de chemins de randonnée inspirants et pédagogiques.



Orientation 3 / Un territoire acteur de la préservation des sols

L'action publique locale s'est construite sur un certain nombre de convictions et de représentations qui structure la manière de conduire l'aménagement du territoire. Basée sur la concurrence entre les territoires, au droit au développement et historiquement encouragé grâce à un foncier et une énergie à bas coût, la consommation de l'espace était perçue comme une réponse à ces enjeux. C'est ainsi que depuis 1981, **la population française a augmenté de 19% et l'artificialisation des sols de 67%** sachant que les 2/3 sont liés à l'habitat.

Notre consommation foncière par habitant est **15% supérieure à celle de l'Allemagne, 57% supérieure à celle de l'Angleterre** alors même que 75% des ménages anglais vivent en maison contre 55% en France.

Conscient des **impacts** sur l'environnement d'une consommation foncière non maîtrisée ou excessive mais également sur les difficultés de gestion des espaces à **long termes**, le PADD de la CC Caux-Austreberthe promeut l'objectif d'atteindre une **zéro artificialisation nette** à horizon 2050. Pour se donner le moyen d'atteindre cet objectif, le PADD aspire à accompagner l'évolution du territoire vers une **nouvelle conception** du développement urbain. Dans ce cadre, la CC Caux-Austreberthe ambitionne à travailler de manière privilégiée sur **l'existant**, par une optimisation du **foncier**, une optimisation du **parcours résidentiel**, une réhabilitation du bâti **vacant**, ou encore par des opérations de **renouvellement** urbain visant à **redonner une fonction** à chaque lieu artificialisé. Dans ce cadre, de réduction de la consommation foncière, le territoire projette un développement raisonné de son tissu urbain pour répondre avant tout aux **besoins de la population**.

Il s'agit donc de **concilier** une double ambition avec, d'une part, la volonté d'assurer le parcours résidentiel de tous et le dynamisme économique du territoire et, d'autre part, la nécessité de mettre en œuvre un urbanisme moins consommateur d'espace par une densification maîtrisée respectueuse de l'identité locale.

- **Objectif 3.1**

Maintenir les fonctions écosystémiques des sols

- **Objectif 3.2**

S'engager dans l'optimisation des usages

- **Objectif 3.3**

Contribuer à la re-création des sols fonctionnels



Orientation 3 / Un territoire acteur de la préservation des sols



Objectif 3.1 Maintenir les fonctions écosystémiques des sols

Maintenir les fonctions écologiques des sols est crucial pour préserver la biodiversité, réguler notamment le cycle de l'eau et garantir la fertilité des terres agricoles. Ces fonctions contribuent à la santé des écosystèmes, à la séquestration du carbone et à la résilience face aux changements climatiques.

Pour cela, il s'agit de :

- Protéger les réservoirs de biodiversité du territoire dont les espaces reconnus au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF, etc.) ;
- Protéger la Vallée de l'Austreberthe, corridor écologique majeur du territoire, avec son séquençage entre milieu urbain et milieu naturel ;
- Favoriser les maintiens des fonctionnements éco systémique des espaces naturelles ;
- Conserver la richesse des prairies situées sur les coteaux, plateaux ou en fonds de vallon ;
- Veiller au maintien d'une activité d'élevage extensive qui entretien les prairies.

Orientation 3 / Un territoire acteur de la préservation des sols



Objectif 3.2 S'engager dans l'optimisation des usages

Les mixités des usages sont une solution pertinente pour lutter contre la consommation foncière. Elles permettent une utilisation sobre du foncier, de rentabiliser l'usage des bâtiments, et crée des synergies entre les usagers en passant d'une logique d'étalement à une logique de concentration.

Pour cela, il s'agit de :

- Promouvoir un modèle économe en consommation foncière en limitant leur artificialisation des sols par une réduction à minima de 53,7% de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport aux 10 dernières années;
- Lutter contre la vacance des constructions disponibles ;
- Favoriser le recyclage foncier ;
- Envisager, en ville, des solutions de stationnements moins consommateurs d'espaces ;
- Inciter à la mutualisation des équipements et des aires de stationnement et y permettre la réversibilité des usages.

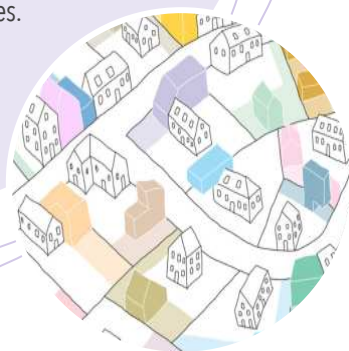


La démarche Bimby

En 2009, l'Agence Nationale de la Recherche lance un appel à projets « Villes Durables » et sélectionne le projet Bimby, acronyme de « *Build in My Back Yard* », littéralement, « construire dans mon jardin ».

L'idée est de définir une nouvelle filière de production de la ville, en s'appuyant sur les quartiers pavillonnaires déjà existants, et en proposant donc une solution alternative à l'étalement urbain.

Concrètement, Bimby vise à offrir la possibilité aux propriétaires de vendre une partie de leur terrain pour la construction d'un nouveau logement. L'idée est de densifier les zones déjà habitées.



La présence de friches commerciales et industrielles (Tecumseh, Gailliard, site de l'usine de la vallée) constitue des opportunités de mutation et de renouvellement dans une démarche de recyclage du foncier.

Orientation 3 / Un territoire acteur de la préservation des sols



Objectif 3.3 Contribuer à la recréation de sols fonctionnels

La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains présentent de nombreux avantages: outre l'amélioration du cadre de vie, elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur. Il s'agit donc de retrouver un territoire perméable, acteur du bien-être collectif.

Pour cela, il s'agit de :

- Inciter à la végétalisation et désimperméabilisation des aires de stationnement ou espaces désaffectés;
- Accompagner la mise en place d'espaces aménagés perméables ;
- Assurer la conservation de surface de pleine terre en zone construite / constructible ;
- Inciter à une part de renaturation des friches économiques dans la vallée pour renforcer la trame verte et bleue de l'Austreberthe ;
- Création de poumons verts dans les espaces hyper urbanisés
- Encourager les séquences « *Débitumer, dégenrer, végétaliser, potagiser* » dans les équipements publics



La désimperméabilisation

Lors de la construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées, les élus locaux ont souhaité assurer une déconstruction exemplaire de l'ancien équipement devenu inutile. Les équipements, voirie et espaces artificialisés occupant un site de 1,5 hectares ont été déconstruits. Ce site accueille actuellement des locaux d'un syndicat mixte local au sein d'un espace renaturé de plus d'un hectare.



Orientation 4 / Un territoire garant de la préservation de la ressource en eau

L'organisation des nations unies et l'UNESCO ont alerté dans un rapport mondial sur l'eau de la situation alarmante de la ressource à l'échelle mondiale et prévoyait que 2,4 milliards de personnes seraient confrontées au manque d'eau contre 930 millions actuellement

En France, en 2023, l'augmentation de situations de stress hydrique entraîne de multiples conséquences. Le réchauffement climatique augmente les phénomènes météorologiques extrêmes en lien avec l'évaporation de l'eau. Les sécheresses ont des conséquences sur la préservation de la biodiversité. L'accès à l'eau est un enjeu majeur à anticiper car générateur de conflits d'usage.

Si le territoire reste moins impacté à ce jour par la pénurie d'eau, elle a connu en 2023 une baisse de recharge de sa nappe phréatique précoce. Le GIEC normand alerte sur les baisses attendues des recharges aquifères de la Seine avec des phénomènes de rabattement sur l'ensemble du bassin.

L'eau sous toutes ses formes est donc une ressource essentielle au bien-être du vivant et du territoire. A ce titre, Caux-Austreberthe contribue à améliorer les politiques de meilleure gestion de l'eau sur son territoire tant sur le plan qualitatif que quantitatif et ce par un partage équilibré de cette ressource entre les diverses fonctions du territoire. L'orientation vise à l'amélioration des eaux de surface et souterraine, au maintien de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, entretenir les équipements de gestion et traitement des eaux usées ou encore assurer un cycle de l'eau fluide dans la gestion des eaux pluviales.

Objectif 4.1

Contribuer au maintien des éléments favorables à la qualité de l'eau

Objectif 4.2

Accompagner les pratiques agricoles

Objectif 4.3

Accompagner les besoins et usages de l'eau



Orientation 4 / Un territoire garant de la préservation de la ressource en eau**Objectif 4.1** Contribuer au maintien des éléments favorables à la qualité de l'eau

En préservant les zones tampons naturelles, en limitant les pollutions d'origine anthropique et en favorisant une gestion durable des bassins versants, nous pouvons préserver la biodiversité aquatique tout en assurant une ressource vitale de haute qualité pour les usages et la santé des humains.

Pour cela, il s'agit de :

- Conserver la richesse des prairies situées sur les coteaux ou en fonds de vallon ;
- Favoriser le maintien et le développement des éléments de hydraulique, mares fossé et cours d'eau ;
- Protéger ou promouvoir la mise en place des infrastructures agro écologique bénéfique à la qualité de l'eau et à la lutte contre le ruissellement ;
- Protéger les zones d'expansion des crues du fond de vallée, zone à haute valeur éco systémique.



Orientation 4 / Un territoire garant de la préservation de la ressource en eau

Le Bassin d'alimentation de captage (Bac)

La protection de l'eau est depuis 2009 l'un des enjeux du Grenelle de l'Environnement. Caux-Austreberthe possède la compétence eau potable, et a donc la charge de la protection de cette ressource. Caux-Austreberthe mène depuis 2010 une politique préventive de protection du captage de Limésy-Becquigny et de sa nappe d'eau souterraine associée, celle-ci alimentant en eau potable de nombreux foyers du territoire.

Sur le territoire, nommé bassin d'alimentation de captage (BAC) car toutes les gouttes d'eau qui s'y infiltrent sont susceptibles d'être pompées par le captage, la communauté de communes mène parmi d'autres nombreuses actions d'animation auprès des agriculteurs, des opérations de conseil, de mise en place de haies et bandes enherbées ou d'accompagnement du monde agricole visant à promouvoir des pratiques favorables à la qualité de l'eau pompée par la nouvelle station construite en 2017.

Objectif 4.2 Accompagner les pratiques agricoles

Avec 58%, l'agriculture est la première activité consommatrice d'eau en France représentant 2,37 milliards de m³ d'eau douce consommés par an. Sur son volet qualitatif, plus d'une cinquantaine de pesticides d'origine agricole se retrouvent dans les eaux brutes de la nappe phréatique locales avant traitement par l'usine d'ultra filtration communautaire et distribution par le réseau d'eau potable. L'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques novatrices, performantes et respectueuses du monde agricole est en enjeu majeur.

Pour cela, il s'agit de :

- Protéger l'Aire d'Alimentation de Captage des impacts des constructions ou aménagements ;
- Encourager la mise en place de pratiques agricoles vertueuses compatibles avec la qualité de l'eau : technique économe et pilotage intelligent de l'irrigation, associations de cultures etc.



Orientation 4 / Un territoire garant de la préservation de la ressource en eau→ **Objectif 4.3** Accompagner les besoins et usages de l'eau**Pour cela, il s'agit de :**

- S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de construction ;
- Assurer l'adéquation du potentiel de développement des territoires au volume en eau potable disponible ;
- Promouvoir une gestion vertueuse et sobre de la ressource en eau dans les pratiques ou les projets ;
- Favoriser les dispositifs de récupération des eaux de pluie ou hydro-économe ;
- Favoriser les dispositifs de gestion alternatifs des eaux pluviales à l'échelle du projet ;
- Favoriser le réemploi des eaux de pluies.



Axe 2

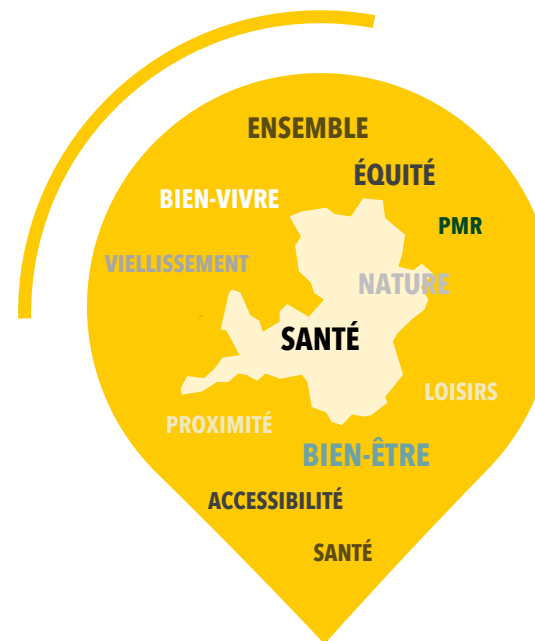
Le deuxième axe se concentre sur la sensibilité des habitants de Caux-Austreberthe. Territoire accueillant et soucieux de ses **populations**, il s'engage pour leur avenir et veille à leur épanouissement.

En ce sens, il s'agit d'insérer le **bien-être** de tout habitant au cœur des réflexions de l'aménagement en proposant un cadre de vie de qualité, sain et authentique mais également de retisser des **liens** indispensables entre la population et son environnement. Cette ambition passe à la fois par la préservation des **patrimoines, paysages** et espaces de **nature**, considérés comme des supports de loisirs et de ressourcement, et par l'organisation d'une offre d'équipements et de mobilités actives qui lutte contre la **sédentarité** et contribue ainsi **au bien-vivre** sur le territoire.

Aussi, le bien-vivre-**ensemble** sur le territoire de Caux-Austreberthe mise sur l'accessibilité, la sécurisation et l'**animation** de ses espaces publics, supports de **convivialité** pour tous.

Bien que les axes développés précédemment concourent également à la satisfaction des attentes des populations et à l'amélioration du cadre de vie, cette troisième ambition se concentre sur la notion de **santé** (physique et mentale) et **d'équité** de traitement centré sur l'humain. En effet, la ville demeure trop souvent – encore – un espace « généré » où les déséquilibres entre les usagers, femmes et hommes, enfants, personnes atteintes de handicap ou non, etc., restent importants. La construction du territoire doit permettre à chacun de se réapproprier ces espaces qui doivent redevenir réellement partagés,

Ainsi, l'axe affirme l'engagement de la CC Caux-Austreberthe à concevoir un aménagement l'épanouissement et le bien-être de tous en écho au volet social du développement durable.



L'HUMAIN

au cœur du projet de développement territorial

Orientation 1 / Un territoire engagé dans une logique d'autonomie alimentaire

Orientation 2 / Un territoire engagé dans la protection de son patrimoine local

Orientation 3 / Un territoire qui conforte sa qualité de vie pour garantir l'équité et le bien vivre ensemble

Orientation 1 / Un territoire engagé dans une logique d'autonomie alimentaire

Le contexte planétaire actuel se caractérise par des difficultés, ponctuelles ou récurrentes, pour l'accès à de nombreuses matières premières. Ces contraintes peuvent également toucher l'accès à certains biens alimentaires. Conscient de cet enjeu, et dans un principe de résilience, les acteurs publics se proposent d'agir dans le cadre d'un projet alimentaire territorial sur les leviers permettant de tirer le meilleur parti des qualités spécifiques du territoire.

L'objectif est pluriel : accompagner le développement des producteurs locaux dans une logique de circuit court, favoriser les initiatives individuelles des habitants ou encore promouvoir les modes de productions soutenables et garantir la qualité des eaux afin d'inscrire le territoire dans une synergie d'autonomie alimentaire.

Objectif 1.1

Accompagner les modes de production soutenables

Objectif 1.2

Permettre à tous de contribuer à produire son alimentation



Orientation 1 / Un territoire engagé dans une logique d'autonomie alimentaire→ **Objectif 1.1** Accompagner les modes de production soutenables**Pour cela, il s'agit de :**

- Encourager le développement et la diversification d'une agriculture responsable et de proximité ;
- Veiller au maintien d'une activité d'élevage extensive qui entretient les prairies ;
- Conserver la richesse des prairies situées sur les coteaux, plateaux ou en fonds de vallon ;
- Permettre la diversité des pratiques et des cultures qui animent les paysages ;
- Favoriser l'implantation d'une agriculture nourricière et locale ;
- Permettre l'accès aux productions locales via des dispositifs locaux de vente ou transformation.



Orientation 1 / Un territoire engagé dans une logique d'autonomie alimentaire

➔ **Objectif 1.2** Permettre à tous de contribuer à produire son alimentation

Pour cela, il s'agit de :

- Favoriser le maintien d'espace de productions agricoles pour les non professionnels ;
- Encourager la mise en place d'espaces collectifs écoresponsables de productions agricoles nourricières dans les projets urbains ;
- Favoriser l'agriculture urbaine.



Orientation 2 / Un territoire engagé dans la production de son patrimoine local

Le territoire de Caux-Austreberthe est ancré dans un **environnement de qualité** (une plaine agricole entaillée par la vallée de l'Austreberthe) entretenant du **patrimoine singulier**. Alors que timidement valorisés, ses patrimoines naturels, culturels ou encore bâtis constituent le **socle identitaire** du territoire. Leurs diversités permettent le maintien de nombreux écosystèmes qui participent à la richesse environnementale du territoire. La forte tonalité rurale de la CC Caux-Austreberthe, caractéristique du territoire, se lit dans le grand paysage à la fois par la vitalité de son agriculture locale, ses composantes végétales mais également par des silhouettes bâtis de type villageoises. Le PADD ambitionne alors de maintenir la mosaïque paysagère et agricole du territoire entre pôle métropolitain et façade littorale. Il tend à protéger son environnement d'exception qui lui permettra de conforter sa résilience face à la transition climatique pour la quinzaine d'années à venir.

- **Objectif 2.1**

Préserver le caractère rural du territoire

- **Objectif 2.2**

Maintenir et développer les caractéristiques urbaines des villes

- **Objectif 2.3**

Renforcer la qualité et l'attractivité des espaces urbains



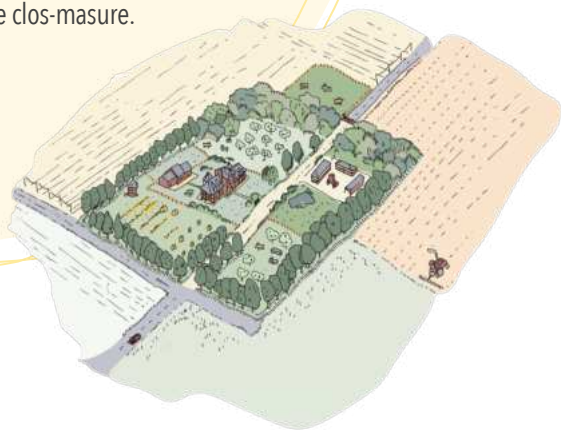
Orientation 2 / Un territoire engagé dans la production de son patrimoine local



Les clos masure

L'Histoire urbaine des villages cauchois témoigne d'une organisation urbaine tournée autour des clos-masures, c'est-à-dire par un regroupement de clos-masures, reliés par des chemins en creux aux croisements desquels se retrouve l'église et la mairie. Ces structures se sont étendues à travers le développement de plusieurs extensions linéaires, principalement le long des routes, la plupart du temps.

Jusque dans les années 1950, le clos-masure est essentiellement constitué de prés-vergers. Actuellement, les vergers sont en net recul pour laisser place soit à des prairies vierges de plantation, soit à de nouveaux bâtiments agricoles ou encore à de petites extensions urbaines qui restent dans le clos-masure.



Objectif 2.1 Préserver le caractère et le patrimoine rural du territoire

Facteur majeur de l'attractivité touristique et du développement des territoires ruraux, le grand paysage et le patrimoine bâti non protégé portent pourtant de nombreux enjeux. Élément constitutif de l'identité de nos campagnes, le patrimoine rural est encore peu identifié comme porteur de valeur s'intégrant aux enjeux de valorisation du caractère rural du territoire.

Pour cela, il s'agit de :

- Valoriser et qualifier les grandes perspectives à la fois sur la plaine agricole, qu'en belvédère sur la vallée de l'Austreberthe mais également les cônes de vue sur des édifices remarquables parfois soulignés par des alignements de végétaux ;
- Identifier, préserver et promouvoir le patrimoine rural caractéristique ;
- Concevoir des espaces forestiers multifonctionnels en recherchant l'équilibre entre ressources économiques, habitats naturels et espaces de loisirs ;
- Marquer les coupures d'urbanisation d'intérêt en travaillant sur les transitions entre les espaces ;
- Permettre la diversité des pratiques et des cultures qui animent les paysages.

Orientation 2 / Un territoire engagé dans la production de son patrimoine local

→ **Objectif 2.2** Maintenir et développer les caractéristiques patrimoniales et paysagères urbaines 🔍

Pour cela, il s'agit de :

- Protéger les éléments du patrimoine vernaculaire vecteur des savoir-faire et de l'histoire locale (patrimoine religieux, patrimoine lié à l'eau, patrimoine agricole, patrimoine civil, etc.) ;
- Protéger le patrimoine architectural contemporain des cœurs de ville ;
- Conforter les formes urbaines et originelles des bourgs et villages ainsi que le maillage de clos mesures sur le territoire comme organisation spatiale identitaire des domaines agricoles ;
- Assurer une intégration paysagère des nouvelles constructions dans leurs environnements en travaillant sur les matériaux, les teintes, les ornementsations, les hauteurs, etc.) ;
- Conforter le patrimoine culturel du musée dans la rue en le déployant sur l'ensemble du territoire ;
- Assurer la gestion des interfaces villes / grand paysage.



Orientation 2 / Un territoire engagé dans la production de son patrimoine local

Objectif 2.3 Renforcer la qualité et l'attractivité des espaces urbains



La stratégie foncière

Engager une stratégie foncière permet d'intégrer une gestion économe de l'espace. Elle doit permettre de :

- Gérer le foncier, considéré comme une ressource non renouvelable ;
- S'inscrire dans une dynamique d'urbanisme de projet plutôt que de mener des actions opportunistes ;
- Anticiper afin de mieux maîtriser le foncier.

En collaboration avec l'Etablissement public foncier normand, la Région Normandie et l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de la Seine et Eure, Caux-Austreberthe travaille déjà actuellement à la construction d'une telle politique locale



Pour cela, il s'agit de :

- Requalifier les entrées de ville peu qualitatives ;
- Limiter les éléments de pollution visuelle en application du Règlement local de publicité ;
- Engager un urbanisme éphémère et de transition sur le secteur par expérimentation de nouvelles pratiques urbaines ;
- Favoriser la nature en ville ;
- Favoriser la densification maîtrisée des villes, zones pavillonnaires et des secteurs d'activités périphériques ;
- Favoriser le changement d'usage des constructions et le recyclage foncier en particulier des friches ;
- Favoriser la mixité des usages.

Orientation 3 / Un territoire qui conforte sa qualité de vie pour garantir l'équité et le bien vivre ensemble

La ville est un déterminant majeur dans la construction de différentes politiques publiques que ce soit en matière de bien-vieillir, de santé ou encore d'inclusivité.

En matière de santé, chaque année en France, Santé publique France estime à 40.000 décès prématurés liés aux effets de la pollution. Sur Caux-Austreberthe, l'espérance de vie est inférieure de 2 ans par rapport à la moyenne nationale avec une surmortalité liée aux maladies cardio-vasculaires.

Parallèlement l'accès égalitaire à l'espace public et aux équipements est un objectif pour renforcer les solidarités ou encore promouvoir les mouvements. Il convient donc de déconstruire les catégories de genre dans l'espace public illustrations de la répartition déséquilibrée dans la sphère privée. Ces inégalités d'accès sont documentées particulièrement sur l'utilisation majoritaire des espaces publics par les hommes pour les fonctions stationnaires et de loisirs.

La réappropriation des espaces par tous les habitants est un acte de planification central à la mise en œuvre efficace des

L'ambition est de positionner le territoire comme un lieu de vie **accueillant** et où il fait **bon-vivre** en cultivant la qualité du cadre de vie du territoire communautaire. Dans son PADD, la CC Caux-Austreberthe s'engage dans un projet où le **vivre-ensemble** de tous les habitants constitue la pierre angulaire d'un développement **inclusif** et **solidaire**. Dans cette démarche, l'accent est mis sur la **sécurité** et **l'agrément** des espaces publics considérés comme des supports de **convivialité** et de vie locale

Aussi, devant l'urgence écologique, la demande de redonner une place essentielle au vivant et à la nature est exprimée. Il s'agit de préserver les **aménités naturelles** permettant le maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants, notamment au travers d'actions de préservation, et de renforcement, de la **nature** au cœur des espaces urbanisés.

• Objectif 3.1

Renforcer la poli-centralité du territoire pour garantir l'accessibilité des équipements et des services

• Objectif 3.2

Renforcer le principe d'une ville au service de tous ses habitants

• Objectif 3.3

Penser une ville résiliente, saine et sûre pour ses habitants



Orientation 3 / Un territoire qui conforte sa qualité de vie pour garantir l'équité et le bien vivre ensemble



Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des espaces publics (PAVE)

La ville pour tous doit être un objectif partagé.

Caux-Austreberthe a procédé au cours des dernières années à la réalisation des diagnostics des PAVE de ses 9 communes membres. Ce plan vise à définir les priorités en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ces améliorations doivent permettre à tout un chacun, en situation de handicap ou non, de bénéficier d'espaces urbain apaisés, propice à la marche et à l'accès aisé aux équipements publics, commerces ou services. La réalisation des travaux incombe aux communes concernées et peuvent s'inscrire dans le cadre d'une labélisation Ville et Handicap comme pour la commune de Barentin.



Objectif 3.1 Renforcer la poli-centralité du territoire pour garantir l'accessibilité des équipements et des services

Dans une construction homogène du territoire, identifier des noyaux de proximité organisés en archipel permet de dégager des dynamiques de proximité de vie collective. En proposant une offre accessible et complémentaire autour d'une centralité principale renforcée, le territoire répondra aux rythmes, aux usages et aux besoins de chaque habitant

Pour cela, il s'agit de :

- Promouvoir le développement résidentiel et commercial du binôme Barentin – Pavilly en tant que pôle central de proximité, influant sur les autres communes, par la mise en place des actions du programme Opération de requalification du territoire ;
- Conforter Limésy et Villers-Écalles comme pôles relais via des bourgs fonctionnels, maintenant une offre de services, commerces et équipements du quotidien ;
- Maintenir les fonctions commerciales ou de services du quotidien des rez-de-chaussée des centres-villes ;
- Renforcer l'offre de proximité de services et équipements scolaires, culturels ou sportifs structurants sur le pôle central et assurer un accès aisé à ces équipements pour tous les habitants ;
- Sécuriser les voies piétonnes dans le parcours des centres-villes et centres-villageois ;

AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Quartier Normandie

Le quartier Normandie est un quartier emblématique de la vallée de l'Austreberthe. Composé d'un ensemble de grands bâtiments de logements collectifs et surplombant les établissements Badin où il a remplacé après-guerre une partie des historiques cités ouvrières, il est le témoignage d'une époque où le besoin en logement confortable et moderne. La requalification de ce quartier aboutira à la déconstruction, partiellement déjà entamée de près de 300 logements, pour leur remplacement sous une forme urbaine modernisée laissant place à des habitats intermédiaire ou individuelles. Ce futur programme sera l'occasion de mettre en place de nouvelles façons de vivre le quartier Normandie à tout âge de la vie (logements partagés ou pluri générationnels, jeunes travailleurs, ...)

Orientation 3 / Un territoire qui conforte sa qualité de vie pour garantir l'équité et le bien vivre ensemble



Objectif 3.2 Renforcer le principe d'une ville au service de tous ses habitants

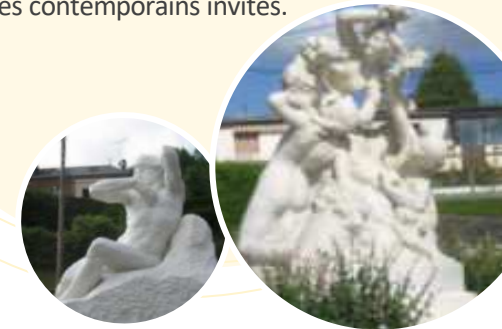
Redonner de la vitalité à la ville en se réappropriant ses espaces par l'usage de tous

Pour cela, il s'agit de :

- Evaluer en amont les attentes et les trames de mobilités des groupes spécifiques (femmes, enfants, personnes âgées, en situation de mobilité réduite, LGBTQIAA+ etc.) en zoomant sur les ambiances et les expertises d'usage
- Encourager les études d'impact genrées
- Généraliser les marches exploratoires et sensibles pour une meilleure prise en compte du ressenti des publics et de leurs besoins
- Accompagner le rééquilibrage toponymique paritaire des rues et équipements
- Proposer une offre de tiers-lieux et d'espaces numériques partagés, notamment sur le secteur du projet de gare ;
- Favoriser l'accès pour tous à la culture ;
- Permettre de se loger à tout âge de la vie ;
- Encourager l'offre de formation.

Du musée dans la rue à l'art dans le paysage

Depuis 1948, Barentin, Cité des arts, accueille dans ses rues des bustes et statues qui font de la ville un véritable musée en plein air accessible à tous. Cette tradition vivace perdure encore aujourd'hui sous la forme du festival INSPIRE qui voit fleurir, au détour des quartiers ou villages de Caux-Austreberthe, fresques monumentales ou œuvres plus éphémères réalisées par les artistes contemporains invités.



Orientation 3 / Un territoire qui conforte sa qualité de vie pour garantir l'équité et le bien vivre ensemble



Objectif 3.3 Penser une ville résiliente, saine et sure pour ses habitants

La question de la santé et du bien-être s'inscrit dans une vision globale pour sortir du champ strictement médical. Promouvoir des pratiques d'aménagement du territoire favorables à la santé de tous les habitants est un enjeu de santé publique majeur, qui implique la mobilisation de tous les acteurs. La configuration d'un territoire, les infrastructures, les voies de circulation, les accès à des services de proximité, aux équipements, aux espaces naturels, sont des déterminants qui influencent directement la santé et la sécurité des populations.

Pour cela, il s'agit de :

- Intégrer le référentiel d'analyse des projets d'urbanisme au regard de déterminants de santé et d'objectifs pour un urbanisme favorable à la santé (UFR) dans la conception des projets d'aménagement
- Sensibiliser les populations aux comportements de vie sains et aux bienfaits des mobilités actives ;
- Créer un maillage et des complémentarités de l'offre médicale territoriale autour du projet de nouvel hôpital ;
- Améliorer l'accès au soin de premier recours
- Renforcer le maillage de cheminements doux et des installations associées (garages à vélos sécurisés, possibilité de rechargement en ville, mobiliers urbains adaptés, ...);
- Affirmer la voie verte longeant l'Austreberthe comme solution pour les pratiquants des mobilités actives du quotidien ;
- Veiller au respect des périmètres de réciprocity entre installations agricoles et habitations ;
- Favoriser le maintien des aménités délivrés par les espaces périurbains naturels ;
- Prévenir les habitants des risques naturels ou technologique ;
- Intégrer l'impact Air dans la réalisation des projets.



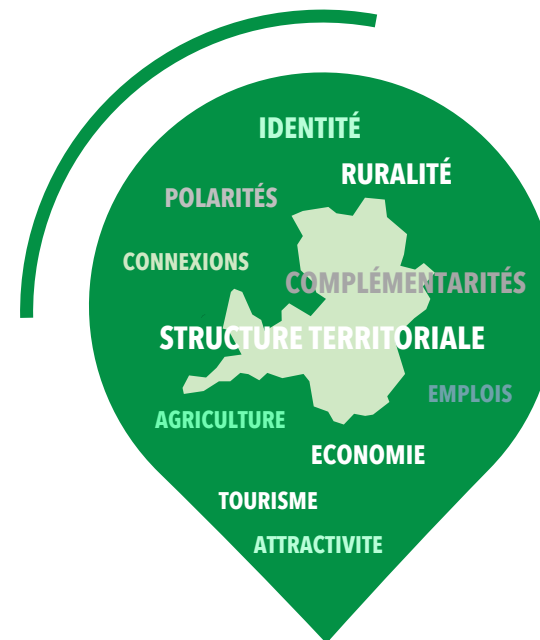
Une offre de santé dispersée sur plusieurs sites

Le territoire de Caux-Austreberthe dispose d'une couverture médicale relativement importante et localisée sur à Barentin et Pavilly. Les offres hospitalières sont cependant actuellement dispersées (hôpital de Barentin ou centre la Madeleine à Pavilly.) Le territoire souhaite accompagner la rationalisation de cette offre spécifique pour favoriser les regroupements dans de nouveaux établissements, modernes et fonctionnels

Axe 3

Le troisième axe aspire à porter une réflexion d'aménagement voir de réaménagement des secteurs d'activités sur le territoire. Il vise à promouvoir le maintien des **polarités** économiques ainsi que leurs **complémentarités**. Sur cet aspect, les enjeux sont multiples puisqu'il s'agit pour le territoire de veiller au maintien de l'**emploi** par le développement d'une économie primaire, secondaire et tertiaire variée, d'une offre **commerciale** adaptée et diversifiée, ou encore d'accompagner la **reconnaissance** du territoire dans des circuits **touristiques** à différentes échelles.

Ainsi, l'axe affirme l'engagement de la CC Caux-Austreberthe à concevoir une mutation et requalification de ces attraits économiques le territoire en écho au volet économique du développement durable.



Favoriser un **modèle économique vertueux** au service du territoire et de ses habitants

Orientation 1 / Renforcer le rôle des centralités

Orientation 2 / Maintenir l'attractivité des zones d'activités

Orientation 3 / Amplifier les offres touristiques pour inscrire le territoire dans les réseaux extracommunautaires

Orientation 4 / Renforcer la vitalité de l'espace agricole

3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 1 / Renforcer le rôle des centralités

Caux-Austreberthe présente un territoire diversifié jouissant de paysages et d'ambiances pluriels. Les 9 communes de l'intercommunalité, du bourg rural au cœur urbain de la conurbation Barentino-pavillaise, ne répondent pas toutes aux mêmes ambitions et n'occupent pas toutes la même fonction dans le maillage territorial. Dans une **logique de solidarité territoriale**, l'objectif est de créer des complémentarités en permettant à chaque commune de trouver sa place dans le fonctionnement intercommunal, et ainsi permettre à l'ensemble des habitants de satisfaire leurs **besoins du quotidien**.

Le maillage territorial de la CC Caux-Austreberthe répond au maintien d'un **équilibre interne** du territoire par la recherche d'une proximité entre emplois, habitat, commerces et services, équipements, loisirs, vie associative et culturelle. Ce maillage, par la concentration des offres par polarités, assure également une maîtrise des besoins en **déplacements** et une réduction des nuisances tant sonores qu'atmosphériques (**gaz à effet de serre**). L'armature territoriale s'apparente donc à une constellation de villages aux rayonnements contrastés en fonction des offres en emplois, commerces et service. Pour être pérenne, l'organisation spatiale doit trouver un écho dans une offre de **mobilités** adaptée et efficiente, permettant des connexions et des liaisons entre les différents **espaces de vie**.

- **Objectif 3.1**

Renforcer l'attractivité des centralités

- **Objectif 3.2**

Renforcer le rôle des centralités dans les services du quotidien



3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 1 / Renforcer le rôle des centralités

Objectif 1.1 Renforcer l'attractivité des centralités



**Barentin, Pavilly,
Villers-Ecalles et Limésy,
lauréates du programme
Petites villes de demain**

Le programme Petites villes de demain lancé par le gouvernement en octobre 2020, permet aux communes de moins de 20 000 habitants d'accélérer leurs projets de redynamisation de territoire.

Cette revitalisation passe notamment par :

- La transformation de la friche Badin en parc urbain ;
- La redynamisation des commerces et la digitalisation des commerçants ;
- L'amélioration des accès piétons et du stationnement ;
- L'intervention sur le logement.



Pour cela, il s'agit de :

- Promouvoir le développement résidentiel et commercial du binôme Barentin – Pavilly en tant que pôle central de proximité, influant sur les autres communes, par la mise en place des actions du programme Petites Villes de Demain ;
- Conforter Limésy et Villers-Écalles comme pôles relais via des bourgs fonctionnels, maintenant une offre de services, commerces et équipements du quotidien ;
- Veiller à la qualité des façades donnant sur l'espace public et créer une harmonie d'ensemble donnant le sentiment de « parc d'activités » ;
- Protéger l'attractivité des centres villes ;
- Intégrer systématiquement les démarches RSE ;
- Inciter à la mutualisation des équipements et des aires de stationnement et y permettre la réversibilité des usages.

3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 1 / Renforcer le rôle des centralités

➔ **Objectif 1.2** Renforcer le rôle des centralités dans les services du quotidien

Pour cela, il s'agit de :

- Maintenir les fonctions commerciales, ou de services, des rez-de-chaussée des centres -villes ;
- Proposer une offre d'espaces de bureaux, notamment de coworking, à proximité des services, commerces et équipement ;
- Conforter l'attrait des structures d'aide à la création d'entreprises comme des villages artisans et les pépinières d'entreprise ;
- Favoriser la réoccupation des locaux vacants ;
- Renforcer l'offre en transport en commun entre les lieux de vie du territoire et les bassins d'emplois à proximité.

3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 2 / Maintenir l'attractivité des zones d'activités

Territoire reconnu à l'échelle départementale en raison de la présence de la **zone commerciale** du Mesnil-Roux, Caux-Austreberthe affirme l'ambition de maintenir son attrait économique par l'accueil d'une **diversité des activités** allant du secteur primaire au secteur tertiaire. Il aspire donc à conforter le **développement** des activités via la proposition d'une offre ajustée aux nouveaux besoins des acteurs **économiques** et aux enjeux **environnementaux**.

Le projet aspire plus globalement à une **requalification** des espaces d'activités afin d'en améliorer la **perception**, l'attractivité et d'apporter un nouvel **équilibre** entre fonctions urbaines et tonalité **rurale**. Il vise une réduction des nuisances, à accompagner la reconquête du végétale dans ces espaces notamment par une **désimperméabilisation** des sols et à un renouvellement de **l'attractivité** de Caux-Austreberthe en sortant du modèle fonctionnaliste. Il s'attache à assurer la coexistence des diverses **fonctions urbaines** et leur maîtrise pour tendre vers un urbanisme raisonné économiquement et énergétiquement.

- **Objectif 2.1**

Proposer une géographie du développement économique équilibrée

- **Objectif 2.2**

Conforter l'attractivité des secteurs économiques

- **Objectif 2.3**

Promouvoir un modèle vertueux pour l'urbanisme commercial et industriel



3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 2 / Maintenir l'attractivité des zones d'activités

➔ **Objectif 2.1** Proposer une géographie du développement économique équilibrée



La zone commerciale de Mesnil Roux

La zone commerciale Mesnil Roux, qui fête en 2024 les 50 ans de son ouverture, est l'une des plus importantes de la région. Elle bénéficie d'une situation stratégique en carrefour du département. L'ambition affichée vise à permettre d'engager l'inscription du Mesnil Roux dans le XXI^{ème} siècle par un requalification de la zone d'activités laissant sa place au traitement des enjeux environnementaux et à la qualité des espaces collectifs.

En ce sens, la Communauté de communes a engagé un plan de réaménagement pour que Mesnil Roux redevienne le centre commercial de référence. Cela passe par :

- Un nouveau plan de circulation ;
- Une étude prospective sur le futur de la zone, ses activités et ses aménagements ;
- Un travail partenarial.

Pour cela, il s'agit de :

- Poursuivre une complémentarité des offres entre les centres-villes et la zone commerciale périphérique Mesnil-Roux ;
- Renforcer l'offre en transport en commun entre les lieux de vie du territoire et les bassins d'emplois à proximité.



3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 2 / Maintenir l'attractivité des zones d'activités

Objectif 2.2 Conforter l'attractivité des secteurs économiques

Pour cela, il s'agit de :

- Assurer l'accessibilité aisée et sécurisée à la zone pour tous les modes de déplacement ;
- Veiller à la qualité des façades donnant sur l'espace public et créer une harmonie d'ensemble donnant le sentiment de « parc d'activités ».
- Accompagner la mise en place d'un nouveau plan de circulation au sein de la zone commerciale pour une circulation plus fluide et sécurisée ;
- Sécuriser les voies traversantes en milieu urbain dont notamment la RD 6015 ;



La charte des façades

L'attractivité économique passe également par un cadre de qualité propice à une expérience client agréable.

Dans cette logique, Caux-Austreberthe a engagé un premier travail de réflexion avec le Conseil d'architecture et de l'environnement 76. Le règlement Local de Publicité vise également à organiser la signalétique sur les secteurs d'activités. Le PLUi devra pouvoir amplifier cette démarche pour augmenter la qualité générale et donc au final, son attractivité.

3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 2 / Maintenir l'attractivité des zones d'activités

➔ **Objectif 2.3** Promouvoir un modèle vertueux pour l'urbanisme commercial et industriel



Le transport en commun

L'attractivité des territoires passe aussi par une offre de transport adaptée.

Caux-Austreberthe souhaite rapidement proposer une solution de transport collectif desservant les pôles les plus importants du territoire .

Sous forme d'une ligne de bus communautaire, cette ligne devra desservir notamment les centres-villes de Barentin et de Pavilly puis rallier le pôle d'emplois majeur qu'est la zone d'activités du Mesnil Roux et ses 6000 emplois.



Pour cela, il s'agit de :

- Renforcer l'offre en transport en commun entre les lieux de vie du territoire et les bassins d'emplois à proximité ;
- Lutter contre la vacance commerciale / réoccupation des locaux ;
- Inciter à la mutualisation des équipements et des aires de stationnement et y permettre la réversibilité des usages ;
- Accompagner la désimperméabilisation et la végétalisation de la zone commerciale dont notamment les aires de stationnement ;
- Intégrer systématiquement les démarches RSE.

3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 3 / Amplifier les offres touristiques pour inscrire le territoire dans les réseaux extracommunautaires

Avec pôle urbain et économique bicéphale (composé de Barentin et de Pavilly), la CC Caux-Austreberthe joue la carte d'un positionnement territorial **stratégique** en affirmant sa vitalité rurale autonome au **carrefour des dynamiques** départementales. Il s'agit, pour le territoire, d'affirmer sa propre dynamique basées sur la notion **d'authenticité** et de **proximité**. Pour cela, il garantit une **complémentarité** des offres entre centres-villes animés et accueillants et un secteur commercial de rayonnement régional, recherchant une montée en gamme de ses offres.

Forte de cette **situation** géographique favorable, proche d'aménités métropolitaine et d'aménités littorales, la CC Caux-Austreberthe affirme son développement d'offre **touristique**, source de visibilité et de rayonnement. En ce sens, le territoire cherche à trouver le juste **équilibre** entre préservation de la qualité des espaces naturels et attrait pour le tourisme. Il s'agit donc de concevoir une offre touristique **singulière**, basée sur la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux, et sur la proposition d'une **destination de nature exemplaire** pour la préservation de ses écosystèmes.

• Objectif 3.1

Inscrire l'offre touristique dans la ruralité du territoire

• Objectif 3.2

Appuyer l'offre thématique sur les atouts du territoire



3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 3 / Amplifier les offres touristiques pour inscrire le territoire dans les réseaux extracommunautaires

➔ **Objectif 3.1** Inscrire l'offre touristique dans la ruralité du territoire

Hébergement touristique

Caux-Austreberthe vise à offrir des opportunités de diversification aux acteurs du monde de la ruralité .

L'émergence d'une offre touristique locale peut être un des leviers mobilisables. Cette offre, à taille humaine, pourra s'appuyer sur les atouts du territoire que sont sa centralité au regard de la géographie seino-marine, son cadre rural entre campagne et forêts ou son tissu agricole garant d'authenticité.

Pour cela, il s'agit de :

- Soutenir l'implantation ponctuelle de projets touristiques dans le respect des espaces ruraux ;
- Accompagner une montée en gamme de l'offre hôtelière et des activités connexes, dans les polarités et les grands domaines du territoire ;
- Valoriser les éléments supports de découverte du paysage et du patrimoine naturel et historique de la commune (pigeonniers, clos masure, patrimoine religieux, musée à ciel ouvert, ...).



3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 3 / Amplifier les offres touristiques pour inscrire le territoire dans les réseaux extracommunautaires

➔ **Objectif 3.2** Appuyer l'offre thématique sur les atouts du territoire

Pour cela, il s'agit de :

- Affirmer la voie verte longeant l'Austreberthe en tant que dorsale touristique du territoire reliée à la voie verte de la Métropole Rouen Normandie et à la vallée de Seine ;
- Proposer des circuits touristiques continus et thématiques sur les spécificités locales (vallée industrielle, plaine agricole, musée à ciel ouvert, ...)
- Favoriser l'accès pour tous à la culture.

3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 4 / Renforcer la vitalité de l'espace agricole

Caux-Austreberthe est soucieux de préserver la richesse et la vitalité de son agriculture, élément constitutif de son **identité** et source de retombées économiques. Le projet du PLUi-HD répond au maintien du caractère rural du territoire et vise, de ce fait, à diversifier les activités agricoles.

L'ambition est de préserver le dynamisme de son **économie agricole** tout en engageant le territoire dans une démarche de **proximité** basée sur le développement de circuits courts et de filières agricoles locales notamment. La valorisation de ces activités appelle à considérer de nouveaux débouchés et à soutenir les démarches **de diversification**.

- **Objectif 4.1**
Conforter la production agricole
- **Objectif 4.2**
Inscrire les usages agricoles dans la ruralité



3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 4 / Renforcer la vitalité de l'espace agricole

Objectif 4.1 Conforter la production agricole

Pour cela, il s'agit de :

- Favoriser l'implantation d'une agriculture nourricière et locale
- Encourager le développement et la diversification d'une agriculture responsable et de proximité ;
- Permettre l'accès aux productions locales via des dispositifs locaux de vente ou transformation
- Veiller au maintien d'une activité d'élevage extensive qui entretient les prairies ;
- Veiller au maintien de voies et chemins de contournement agricole autour des villages ;
- Pacifier les points de contact entre les espaces cultivés/d'activités et les espaces habités.



Le Plan Alimentaire Territorial pour une Alimentation Durable

La transition écologique est au cœur des politiques de la Communauté de communes de Caux-Austreberthe.

En ce sens, la CC mène un plan d'action territorial pour une alimentation durable. Dans le cadre de cette démarche, la collectivité a lancé un projet d'envergure, le Projet alimentaire territorial, dont l'objectif est de favoriser une approche transversale pour une alimentation durable et locale notamment autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la protection et la gestion du foncier agricole et l'accès à l'alimentation.

3 TROISIEME AXE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Orientation 4 / Renforcer la vitalité de l'espace agricole

Objectif 4.2 Incrire les usages agricoles dans la ruralité

Pour cela, il s'agit de :

- Privilégier le développement des exploitations sur des secteurs en dehors de perspectives paysagère spécifiques ;
- Permettre la diversité des pratiques et des cultures qui animent les paysages ;
- Soutenir l'implantation ponctuelle de projets touristiques dans le respect des espaces ruraux ;
- Permettre aux activités isolées de se pérenniser, voire de se développer, dans les secteurs ruraux.



TABLE THEMATIQUE

Le champ des orientations générales et objectifs du PADD introduit dans le code de l'urbanisme à l'article L.151-1

Thématiques	Pages
Aménagement Urbanisme <i>Ces thèmes sont liés et abordés de manière transversale dans le PADD</i>	<p>p.16 le territoire porte une ambition de territoire de bien-vivre, la démarche de qualité et d'adaptabilité, passe par une politique de transition ambitieuse en matière de confort de l'habitat.</p> <p>p.17 cette approche écosystémique renouvelle durablement l'approche pour construire la ville de manière positive et durable en favorisant son ménagement plutôt que son aménagement.</p> <p>p.27 promouvoir un modèle économe en consommation foncière en limitant leur artificialisation des sols par une réduction a minima de 53,7% de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport aux 10 dernières années;</p> <p>p.43 promouvoir le développement résidentiel et commercial du binôme Barentin – Pavilly en tant que pôle central de proximité, influant sur les autres communes, par la mise en place des actions du programme Opération de requalification du territoire.</p> <p>p.45 promouvoir des pratiques d'aménagement du territoire favorables à la santé de tous les habitants est un enjeu de santé publique majeur, qui implique la mobilisation de tous les acteurs.</p> <p>Intégrer le référentiel d'analyse des projets d'urbanisme au regard de déterminants de santé et d'objectifs pour un urbanisme favorable à la santé (UFR) dans la conception des projets d'aménagement.</p>
Equipement	<p>p. 34 l'organisation d'une offre d'équipements et de mobilités actives qui lutte contre la sédentarité et contribue ainsi au bien-vivre sur le territoire.</p> <p>p.42 l'accès égalitaire à l'espace public et aux équipements est un objectif pour renforcer les solidarités ou encore promouvoir les mouvements.</p> <p>Renforcer la poli-centralité du territoire pour garantir l'accessibilité des équipements et des services.</p> <p>p.43 Renforcer l'offre de proximité de services et équipements scolaires, culturels ou sportifs structurants sur le pôle central et assurer un accès aisé à ces équipements pour tous les habitants.</p> <p>p.45 Améliorer l'accès au soin de premier recours.</p>

TABLE THEMATIQUE

Thématiques	Pages
Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	<p>p.15 Cette dynamique vise à permettre le renouveau de l'existant en réponse aux attentes sociétales, énergétiques et climatiques qui entend amplifier les politiques communautaires en faveur du maintien de sols perméables et vivants en milieu habité.</p> <p>p.16 En termes d'aménagements, cette stratégie amène à concevoir un modèle de développement à plus faible impact sur l'environnement et respectueux de ses ressources, ce afin d'améliorer durablement la qualité des espaces de vie, pérenniser les milieux naturels tant remarquables que du quotidien.</p> <p>p. 36 Veiller au maintien d'une activité d'élevage extensive qui entretient les prairies.</p> <p>p.38 Le PADD ambitionne alors de maintenir la mosaïque paysagère et agricole du territoire entre pôle métropolitain et façade littorale.</p> <p>p.56 Caux-Austreberthe est soucieux de préserver la richesse et la vitalité de son agriculture.</p>
Préservation et restauration des continuités écologiques	<p>p.27 Protéger les réservoirs de biodiversité du territoire dont les espaces reconnus au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF, etc.).</p> <p>Protéger la Vallée de l'Austreberthe, corridor écologique majeur du territoire, avec son séquençage entre milieu urbain et milieu naturel.</p> <p>Concevoir une Trame Verte et Bleue continue des plateaux à la vallée par une pérennisation d'un maillage de boisements, de haies, et de points d'eau (dont les mares).</p> <p>p.21 la Communauté de communes ambitionne d'apporter une réponse soutenable par un renforcement de sa matrice écologique : la trame verte relative au végétal, la trame bleue relative à l'eau, la trame brune relative au sol ou encore la trame noire relative à la vie nocturne.</p> <p>Au-delà de la préservation des bassins de biodiversité que composent les grands espaces naturels, Caux-Austreberthe ambitionne à développer ou renouveler des espaces urbains plus qualitatifs et agréables pour le vivant au travers d'une réflexion ingénieuse sur la place du végétal en milieu bâti.</p> <p>p.28 Inciter à une part de renaturation des friches économiques dans la vallée pour renforcer la trame verte et bleue de l'Austreberthe.</p>

TABLE THEMATIQUE

Thématiques	Pages
Habitat	<p>p.16 En s'adaptant aux caractéristiques propres au territoire (climat, géographie, architecture...), et en intégrant des réflexes d'éco-conception/éco-rénovation, la CC Caux Austreberthe s'inscrit une ambition de conception bioclimatique du développement bâti.</p> <p>p.25 La CC Caux-Austreberthe ambitionne à travailler de manière privilégiée sur l'existant, par une optimisation du foncier, une optimisation du parcours résidentiel, une réhabilitation du bâti vacant, ou encore par des opérations de renouvellement urbain visant à redonner une fonction à chaque lieu artificialisé.</p> <p>p.44 Permettre de se loger à tout âge de la vie.</p>
Modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers	<p>p.25 la CC Caux-Austreberthe ambitionne à travailler de manière privilégiée sur l'existant, par une optimisation du foncier, une optimisation du parcours résidentiel, une réhabilitation du bâti vacant, ou encore par des opérations de renouvellement urbain visant à redonner une fonction à chaque lieu artificialisé. Dans ce cadre, de réduction de la consommation foncière, le territoire projette un développement raisonné de son tissu urbain pour répondre avant tout aux besoins de la population.</p> <p>p.27 Les mixités des usages sont une solution pertinente pour lutter contre la consommation foncière. Elles permettent une utilisation sobre du foncier, de rentabiliser l'usage des bâtiments, et crée des synergies.</p> <p>p.27 Promouvoir un modèle économe en consommation foncière.</p> <p>Favoriser le recyclage foncier.</p> <p>Envisager, en ville, des solutions de stationnements moins consommateurs d'espaces.</p>
Développement des communications numériques	<p>p.44 Proposer une offre de tiers-lieux et d'espaces numériques partagés, notamment sur le secteur du projet de gare.</p>

TABLE THEMATIQUE

Thématique	Page
Transports et déplacements	<p>p.16 la réflexion sur le maillage des mobilités est portée par l'objectif d'une meilleure maîtrise de la place de la voiture en Ville, et d'une diminution de l'utilisation individuelle de la voiture aux profils des d'autres modes de transports plus vertueux.</p> <p>p.19 Renforcer l'offre en transport en commun entre les lieux de vie du territoire et les bassins d'emplois à proximité ; Accompagner la réalisation d'une gare ferroviaire unique à proximité du secteur de l'atréaumont en connexion avec le RER métropolitain ; Projeter la réalisation d'un pôle multimodal sur le nouveau secteur gare ; Renforcer les connexions entre le nouveau secteur gare et le reste des équipements pour tous modes de déplacements ; Favoriser les collaborations inter territoriales en matière de mobilité.</p> <p>p.45 Renforcer le maillage de cheminements doux et des installations associées (garages à vélos sécurisés, possibilité de rechargement en ville, mobiliers urbains adaptés, ...).</p> <p>p.53 Sécuriser les voies traversantes en milieu urbain dont notamment la RD 6015.</p>
Equipped commercial	<p>p.43 Promouvoir le développement résidentiel et commercial du binôme Barentin – Pavilly en tant que pôle central de proximité, influant sur les autres communes, par la mise en place des actions du programme Opération de requalification du territoire ;</p> <p>Maintenir les fonctions commerciales ou de services du quotidien des rez-de-chaussée des centres – villes.</p> <p>p.47 veiller au maintien de l'emplois par le développement d'une économie primaire, secondaire et tertiaire variée, d'une offre commerciale adaptée et diversifiée.</p> <p>p.49 Conforter Limésy et Villers-Écalles comme pôles relais via des bourgs fonctionnels, maintenant une offre de services, commerces et équipements du quotidien.</p> <p>p.51 Le projet aspire plus globalement à une requalification des espaces d'activités afin d'en améliorer la perception, l'attractivité ...</p>